

PROGRAMME

JEUDI 16 AVRIL 2015

9h00 - 9h30 – Accueil café. Remise du Kit du contributeur actif.

9h30 à 10h00 – Introduction aux deux journées par les membres du comité de pilotage

Présentation du déroulement de la manifestation.

10h00 à 13h00 – Présentation des premières analyses de l'étude régionale sur la « Place et le rôle des associations et fédérations d'Education Populaire en Champagne-Ardenne »

Appropriation des données de l'étude en groupe.

13h00 à 14h00 – Pause déjeuner avec repas chaud et convivial en formule Food Truck sur place. *Réservation via le formulaire d'inscription.*

14h00 à 14h30 – De la contribution à l'engagement collectif

Choix collectif des thématiques à travailler en atelier.

14h30 à 16h00 puis 16h30 à 18h00 - Atelier Thématique : contribution collective

Temps de production en atelier sur les thématiques choisies par chacun des groupes. Les contributions seront mises au vote en plénière le vendredi.

18h30 à 19h30 – Premier temps de rédaction

Les secrétaires de chacun des groupes se réunissent pour mettre en commun et rédiger les propositions de décret d'application.

20h00 à 21h30 – On sort en ville ? (conférence, danse, théâtre, slam)

cf. la liste des sorties proposées avec la demande d'inscription.

VENDREDI 17 AVRIL 2015

8h30-9h00 – Accueil café

9h00 - 9h30 - Redistribution des propositions rédigées la veille au sein des groupes

Chaque groupe débat et valide les propositions qui seront mise au vote lors de la plénière.

9h30-12h00 – Deuxième temps de rédaction

Les secrétaires des groupes se réunissent pour modifier les propositions en fonction des retours des groupes et les mettent en forme et en voix pour la plénière.

9h30-12h00 – Les bâtisseurs de l'éphémère

12h00 à 13h30– Pause déjeuner avec repas chaud et convivial en formule Food Truck sur place

Réservation via le formulaire d'inscription.

13h30 à 17h00 – PARLEMENT ÉPHÉMÈRE EN PLÉNIÈRE

Amendement des décrets d'applications travaillés jeudi et vendredi.

Les principes :

- Une proposition est un décret d'application. Il peut aller de l'hyper local au niveau macro.
- Chaque décret d'application est lu pendant la plénière et projeté sur un écran.
- Les propositions cooptées du premier coup ne sont jamais adoptées.
- Toute proposition est adoptée lorsqu'elle a eu des contradicteurs.
- Seules les personnes qui sont en désaccord avec une des propositions peuvent s'exprimer.
- Pour s'exprimer, les participants auront chacun 3 tickets de parole avec durée limitée.

